

Le : 24 mars 2018 à 20:41 (GMT +01:00)
De : "assodbb@free.fr" <assodbb@free.fr>
À : "enq gassouillis" <enq.gassouillis@orange.fr>
Objet : ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN LES GASSOUILIS

Thierry MENARD
14 bis rue Fernand Villard
23300 La Souterraine

Monsieur le Commissaire enquêteur
Enquête publique : Projet éolien « Les Gassouillis »

La Souterraine le 24/03/2018

Monsieur,

La société CERA ENVIRONNEMENT, qui a expertisé le milieu naturel, a été choisie et est rémunérée par le promoteur éolien VALECO.

Cette société n'a donc pas pu réaliser l'étude environnementale avec toute l'indépendance nécessaire.

La société CERA ENVIRONNEMENT exerce son activité sans aucun contrôle de ses compétences et de la qualité de son travail, ni par un organisme certifié, ni par les services de l'Etat.

La MRAE donne un avis indépendant uniquement sur la méthodologie employée et sur les mesures d'accompagnement mais ne peut donner un avis sur l'étude initiale du milieu naturel.

Monsieur, vous êtes également rémunéré par le promoteur éolien. Certains inspecteurs n'ayant pas rendu un avis favorable, ont eu beaucoup de difficultés pour être payés par les promoteurs. Vous êtes donc susceptible d'être influencé par les conséquences du choix de votre décision.

Cette enquête publique n'est qu'un simulacre puisque l'avis de la population ainsi que le vôtre s'exercent sur des résultats d'une étude environnementale non fiable.

Au niveau national, nous assistons à un développement anarchique de l'énergie éolienne en raison du laxisme de l'Etat, qui ne détermine pas les zones de développement et les zones d'exclusion de l'éolien, et qui n'a aucun contrôle sur le sérieux des sociétés d'études environnementales, lesquelles sont sous la totale dépendance des promoteurs. A titre d'exemple de dégâts environnementaux générés par l'implantation de parcs éoliens, beaucoup de zones riches en biodiversité, telles que les forêts anciennes, sont menacées par l'implantation d'éoliennes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Thierry MENARD